



## Règlement du concours photo "nature et paysans"

La LPO Vendée lance un concours photo à l'occasion de son 20<sup>e</sup> anniversaire.

### **📌 Thème**

L'objectif est de valoriser le travail d'agriculteurs pour lesquels la biodiversité est un atout et non une contrainte.

L'objectif est de montrer la préservation du milieu naturel et des espèces, tant végétales qu'animales, dans les fermes. Espèces, paysages, personnes, animaux domestiques peuvent figurer sur les photos !

Pour les espèces sauvages, seules celles pouvant être observées en Vendée seront acceptées.

### **📌 Inscription au concours**

- Pour participer au concours il faudra remplir la fiche d'inscription et la joindre au courrier d'envoi des images.
- Le concours est ouvert à tous les photographes.

### **📌 Calendrier**

- Les photos devront être envoyées avant le 30 avril 2015
- La remise des prix se fera le 9 mai 2015, à l'occasion de la fête de la LPO Vendée organisée à Notre-Dame-de-Monts.

### **📌 Conditions**

- Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.
- Pour faciliter la réalisation des photos, les photographes pourront avoir accès à certaines fermes. Les participants s'engagent à ne pas pénétrer dans des parcelles avant d'avoir obtenu l'accord de l'exploitant ou du propriétaire. La liste de ces fermes est à disposition des participants sur simple demande par mail à l'adresse suivante : [benevolat9mai@gmail.com](mailto:benevolat9mai@gmail.com)
- Les photos doivent être envoyées ou déposées, à la LPO Vendée, 16 rue de la Croix Blanche 85230 Beauvoir sur Mer (en semaine, entre 9h00 et 18h00). Les photos doivent être

envoyées au format 20x30 ou A4, sans marges, en couleur ou en noir et blanc, sur le papier photo de votre choix. Aucun logo, texte ou signe distinctif ne doit figurer sur la photo.

- Les 20 tirages photos sélectionnés par le jury resteront propriété de la LPO Vendée.
- Le retour des tirages non sélectionnés est à la charge du photographe.
- Le courrier d'envoi de la photo doit comporter une fiche d'inscription comportant les nom, prénom, adresse, titre des 3 photos et courriel du photographe. Les tirages doivent être numérotés de 1 à 3 sur le verso de la photo. Un titre doit aussi être noté au verso de la photo. Aucune information d'identification ne doit être mentionnée au verso de la photo.
- Toute photo qui ne respectera pas le format ou les moyens d'envoi ne sera pas prise en compte pour le concours.
- Les photographes ont le droit de soumettre **3 photos maximum**.
- Les photos pouvant porter atteinte à la morale seront exclues.
- Les photos peuvent être améliorées numériquement, mais uniquement pour recadrer, enlever les taches ou les éraflures, corriger une sous ou sur-exposition. Les photos excessivement retouchées seront automatiquement éliminées.
- Pour être admises au concours, les photos des participants devront être des créations strictement personnelles, à ce titre elles ne devront pas reprendre un élément appartenant à une photographie, un film, une vidéo, ou toute autre création existante, représenter une personne dont l'accord n'aurait pas été préalablement obtenu, représenter des marques du commerce, représenter des objets, meubles ou immeubles protégés par des droits. A ce titre, le participant est seul responsable des photos déposées dans le cadre du concours et garantit l'organisateur contre toute action ou recours qui pourrait être intenté par toute personne pour atteinte à son image, à sa vie privée ou tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir. L'organisateur se réserve le droit de ne pas diffuser les photos qui, soit contreviendraient aux engagements mentionnés ci-dessus, soit que l'organisateur jugerait inacceptables, et ce bien que ne tombant pas sous le coup de la loi.
- Les participants garantissent être les uniques auteurs du ou des sujets qu'ils soumettent et détenir les droits de propriété intellectuelle y afférant, et que les informations transmises en relation avec les sujets sont exactes et pertinentes.
- En participant au concours, les auteurs des 20 photos sélectionnées acceptent que leurs photos soient réutilisées par la LPO Vendée, dans le cadre de ses publications et expositions, et dans un cadre non commercial, sauf mention contraire écrite de leur part. Chaque publication fera l'objet d'un accord auprès de l'auteur.
- La participation implique l'acceptation du présent règlement.

## Jury, sélection et remise des prix

Le jury, composé de photographes de la région et d'un photographe naturaliste professionnel, effectuera une pré-sélection de 20 photos.

Toute photo ne répondant pas au thème ne pourra concourir.

Le jury décernera 3 prix parmi les 20 photos sélectionnées.

Le public sera également sollicité pour voter, le 9 mai 2015 toute la journée, pour déterminer le "Prix Spécial du public". Le dépouillement des votes se fera en fin d'après-midi, le 9 mai.

Il n'est prévu qu'une seule catégorie, tous âges confondus.

Les auteurs des 3 photos jugées les meilleures par le jury ainsi que des 3 photos jugées les meilleures par le public recevront leur prix (surprise !) le 9 mai.

La présence des gagnants est souhaitée mais pas obligatoire. S'ils ne peuvent être présents ils pourront prendre contact avec la LPO Vendée pour fixer les modalités de récupération de leur lot. Les gagnants ne pourront pas demander à recevoir la contrepartie de leurs lots en espèces.

## Litiges

Malgré tout le soin qui sera apporté à la gestion des œuvres, les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les dégradations que pourraient subir les épreuves.

Toute contestation devra être formulée par lettre adressée à l'organisateur. Aucune contestation ou réclamation afférente au concours ne pourra être prise en compte passé un délai d'1 mois à compter de la date de clôture du concours, le cachet de la poste faisant foi. Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation.

*N.B : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le présent concours si des difficultés indépendantes de leur volonté se présentaient.*

Le présent règlement est disponible sur les sites Internet de la LPO Vendée : <http://vendee.lpo.fr/> et <http://www.faune-vendee.org>

Contact : [benevolat9mai@gmail.com](mailto:benevolat9mai@gmail.com)